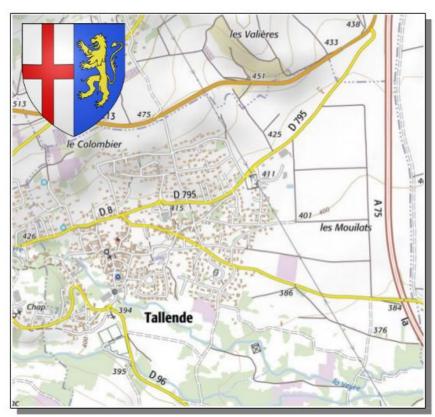


PRÉSENTATION DIAGNOSTIC DE VIDÉOPROTECTION COMMUNE DE TALLENDE



Tallende - Lundi 13 mai 2019





Plan de la présentation:

- ·La vidéoprotection et la loi
- •Problématiques de sûreté et éléments de stratégie
- Les préconisations
- Le résultat à atteindre





La vidéoprotection et la loi



- ·Une autorisation préfectorale s'agissant d'espaces ouverts au public.
- •Le respect de normes techniques.
- •Un délai maximal de conservation des images (30 jours).
- •Une information du public.
- Le respect de la vie privée et de la confidentialité.
- ·Un droit d'accès aux enregistrements.



La vidéoprotection et la loi

Respect de la vie privée et de la confidentialité

Tous les espaces privés doivent être masqués **AUTOMATIQUEMENT**





La vidéoprotection et la loi

SITE SOUS VIDÉOPROTECTION



Code de la Sécurité Intérieure

(art. L.223-1 à L.223-9 et L.251-1 à L.255-1) &

(art. R.251-1 à R.253-4)

Pour toute information relative au droit d'accès aux images, s'adresser : à la Mairie de Tallende.

Tél.: 04.73.39.78.78



Les apports de la vidéoprotection :

- Dissuader le passage à l'acte et contribuer à la prévention de la délinquance.
- Apporter un sentiment de sécurité sur un environnement.
- Détecter un événement ou comportement anormal.
- Apprécier une situation et adapter la mise en place de moyens.
- Matérialiser la commission d'une infraction.
- Aider à l'identification d'un individu ou un véhicule dans le cadre d'une action de la justice.





Les limites de la vidéoprotection :

- •Un dispositif de vidéoprotection peut s'avérer inefficace s'il n'a pas été mûrement réfléchi.
- •La vidéoprotection est un outil complémentaire et non une solution miracle à une problématique de délinquance.
- •Elle ne remplace pas la présence humaine ni la protection individuelle
- La pertinence d'un dispositif n'est pas liée au nombre de caméras.



Analyse synthétique de la délinquance :

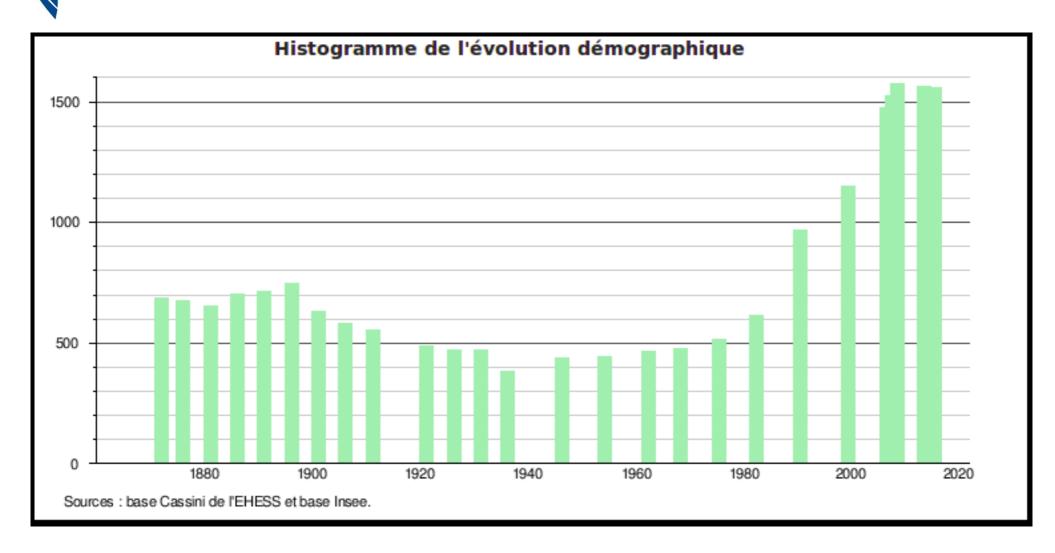
- •Augmentation des atteintes aux biens en 2016 et 2017. Principalement due aux cambriolages.
- Baisse des atteintes aux biens en 2018. (opérations de police judiciaire menées début 2018)
- •Niveau contenu des atteintes aux personnes.

Les principaux actes de malveillance constatés sont :

- Les cambriolages.
- Les vols liés aux véhicules à moteur et aux deux roues.
- Les incivilités diverses (vitesse excessive ...)

Problématiques de sûreté et éléments de stratégie





Problématiques de sûreté et éléments de stratégie



Les origines de la malveillance = essentiellement **exogène**.

Causes:

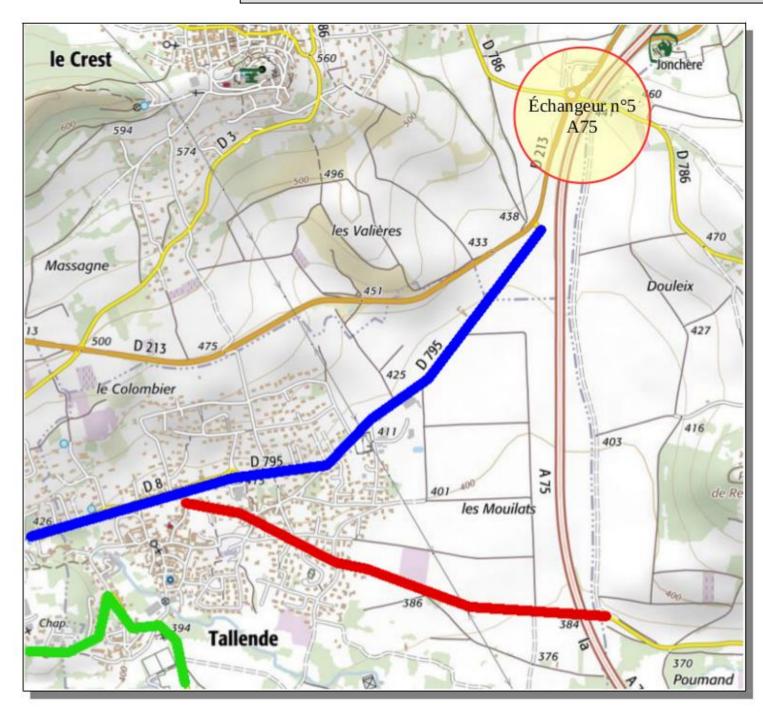
- •Axes de circulation proches permettant la progression au sein des espaces et la fuite (A75 ...)
- «Secteurs économiques en plein développement.
- •Peu fréquentés de nuit.
- •Nombreuses résidences principales inoccupées en journée.
- Délinquance organisée venue de pays étrangers.

La vidéoprotection devra répondre à 2 exigences :

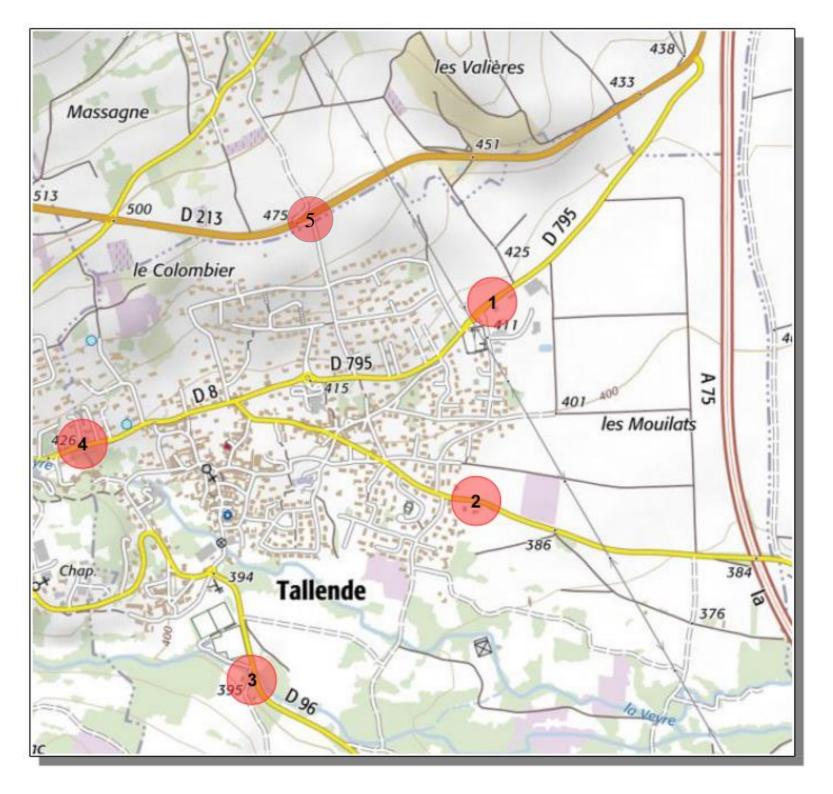
- Prise en compte des flux routiers qui permettent d'accéder aux lieux de commission des faits.
- Opérabilité du système en période diurne et nocturne.

Les préconisations



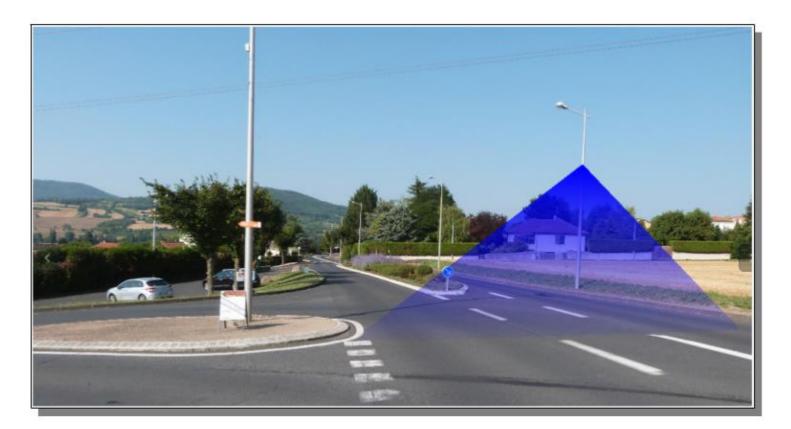






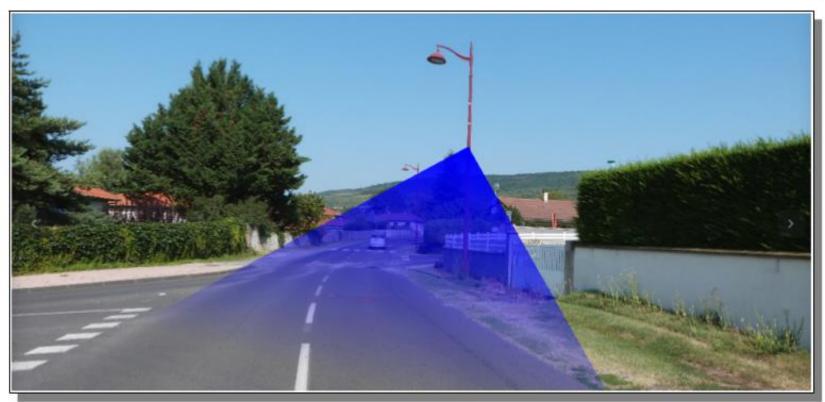










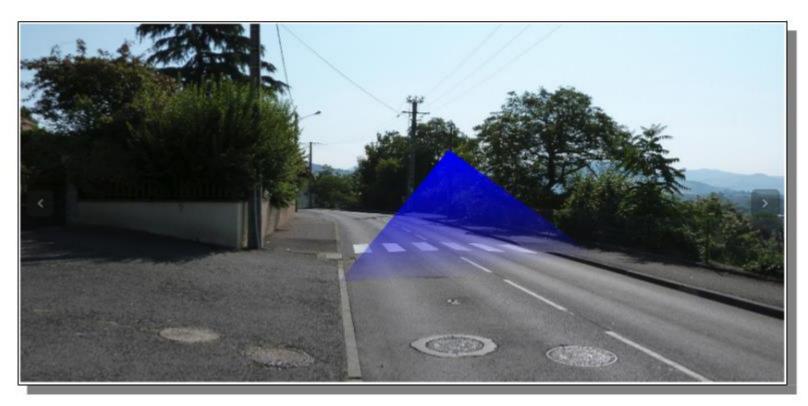




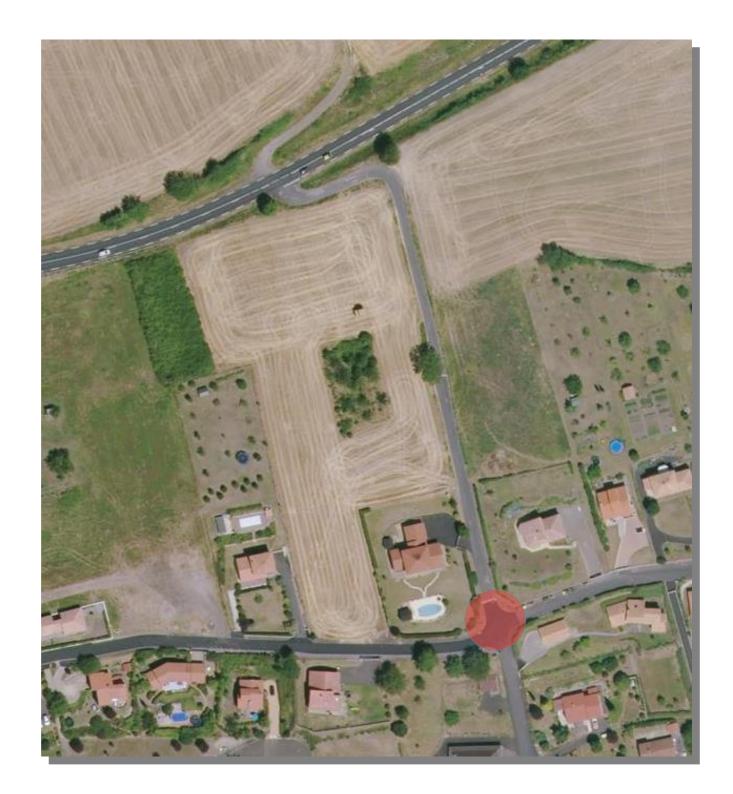






















Le résultat à atteindre

Dans quelle mesure je vais pouvoir exploiter mes images ?



Ces images ont été réalisées au même endroit à la même heure sous un format différent

(Cliquez sur les photos ci-dessous pour visualiser la qualité du rendu)





















MERCI DE VOTRE ATTENTION

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?



